

### On parle d'arbres et de nature en ville et dans les villages !

Retours sur deux évènements :

- Journée nature en ville à Metz, le 6 mars 2025
- L'arbre en ville à Strasbourg, le 13 mars 2025

#### A retenir sur ces deux évènements :

- Un sujet à la croisée de l'aménagement, du cadre de vie, de la santé, des ressources eau ... à la fois **victime et solution** face au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité
- De **futurs objectifs nationaux** de préservation de la nature dans les villes et villages, qui seront à mettre en regard des objectifs de modération de la consommation foncière
- Des politiques publiques qui doivent **anticiper, se mettre en place sur le long terme** et en lien avec l'ensemble des parties prenantes
- **L'exemplarité d'une démarche « arbre » intégrée** Ville-Eurométropole qui associe élus, services, maîtres d'œuvre et chercheurs
- **De nombreuses aides financières et techniques** à disposition des collectivités pour renforcer leur patrimoine arboré et la nature dans les villes et villages

#### ■ Evènement 1 : Séminaire - Comment la "Nature en ville" contribue à l'attractivité de nos villes et villages, l'exemple de l'agglomération messine - Jeudi 6 mars 2025 à Metz

Coorganisé par la DREAL et la Région Grand Est

- Introduction et présentation de la stratégie régionale biodiversité – Jennifer MOUY, Adjointe au chef de Service Transition Énergétique Climat Construction Logement Aménagement, Thomas MEYER, Chargé de mission Trame verte et bleue DREAL, et la Région Grand Est

La stratégie a été construite en se basant notamment sur une **étude de vulnérabilité de la Région Grand Est**. Celle-ci s'est basée sur les prévisions de changement climatique. On sait que la région connaîtra une hausse des températures. En ce qui concerne la pluviométrie, les prévisions sont maintenant un peu plus stabilisées : la région connaîtra des étés plus secs et des hivers plus pluvieux.

Parallèlement le phénomène d'érosion de la biodiversité vient souligner l'importance de travailler sur la nature en ville. Dans le cadre du programme Life biodivers'Est, des agents sont disponibles pour accompagner les territoires.



● Présentation du Plan Paysages SCoTAM-Omnibus (Grand Prix national Paysage 2024) - Béatrice GILET, Directrice du SCoTAM et Anne-Cécile JACQUOT, Paysagiste concepteur de l'agence Omnibus  
 Elaboration d'un Plan Paysages en parallèle des réflexions sur le SCoT de l'agglomération messine. L'approche paysagère a permis un **lien entre les différentes thématiques** et l'utilisation de la démarche paysagère pour **construire le projet de territoire** avec les élus.  
 Le Plan de paysage aboutit à des objectifs qualitatifs et quantitatifs des objectifs de qualité paysagère autour desquels le SCoT a été construit. Le paysage a été le liant du projet de territoire et le succès de la démarche est lié au binôme maître d'œuvre / maître d'ouvrage. C'est d'ailleurs le duo qui a été lauréat du Grand Prix National du Paysage 2024.



Sur le même sujet, voir le « Bloc-Notes » de l'Afut sur le lien entre SCoT et Plan de paysage (Scannez ou cliquez sur le QR code)

● Présentation du projet de renaturation de la Seille - introduction en salle et visite du site - Stéphane MARQUETON, Directeur Pôle parcs, jardins et espaces verts à la Ville de Metz

Le parc de la Seille/parc Jean-Marie Pelt a été conçu en 2000 par Jacques Coulon et Laure Planchais, selon **une approche novatrice à l'époque**. Il a notamment été l'objet d'une construction sans apport ni export de matériaux et la mise en place d'une gestion différenciée des espaces (en avant-garde pour l'époque).



La rivière de la Seille, à Metz, au sud du parc Jean-Marie Pelt



Depuis sa création, le parc a connu une augmentation de fréquentation, notamment parce que de nouveaux quartiers et équipements se sont constitués de part et d'autre. Le parc a été pratiquement la « première pierre » de cette portion de ville.



La gestion différenciée a évolué en intégrant les principes plus larges de la démarche « Eco-jardin » <https://www.label-ecojardin.fr/>

Dans la continuité de ce parc, une étude **d'amélioration des berges de la Seille** a été réalisée en 2006. Les actions ne seront vraiment entreprises qu'en 2012, à la suite de l'établissement d'un véritable plan d'action. Sur le terrain nous avons pu observer les aménagements des berges, la création de milieux humides et le retour du castor !

*Création de bras inondables et renaturation des berges. A droite on observe un tronc taillé « en crayon » par un castor, au pied du nouveau quartier d'habitation.*



**L'après-midi est consacrée à la présentation de dispositifs et aides de différents partenaires :**

● Accompagnement des opérations de renaturation – Lucette RAMOLU, Référente Urbanisme Durable à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

L'Agence de l'Eau lance son 12e programme cette année, avec de **nouvelles conditions d'éligibilité** pour les aides. L'objectif est de favoriser des projets intégrés dans une **démarche globale**, plutôt que des initiatives ponctuelles ou opportunistes.

L'accent est mis sur la déconnexion des eaux pluviales, visant à améliorer l'état des masses d'eau, ainsi que sur l'utilisation de techniques vertes, également appelées solutions fondées sur la nature (SFN). Par exemple, une bonification est accordée pour la création d'espaces de pleine terre. La désimperméabilisation des cours d'école reste une priorité.

Le programme inclut également un volet sur la **sobriété en eau, spécifiquement destiné aux bailleurs sociaux**. Pour plus d'informations, les collectivités peuvent se rapprocher des chargés d'intervention de leur territoire, la porte d'entrée étant la direction des aides territoriales de l'Agence de l'Eau.

● Bilan des territoires engagés pour la nature / compatibilité des usages – David MONNIER, Chef du Service Appui aux Acteurs et Mobilisation des Territoires à la Direction Régionale Grand Est de l'Office français de la biodiversité

L'Office Français de la Biodiversité propose un **accompagnement technique et l'animation du réseau "Territoires Engagés pour la Nature"** (TEN). Les territoires membres doivent suivre un plan d'action comprenant au moins trois initiatives. Dans la région Grand Est, on compte 64 territoires engagés.

Ces territoires s'engagent à mettre en place des politiques publiques à long terme. Que ce soit en milieu rural ou urbain, certains peuvent même être désignés comme « Capitales pour la biodiversité ».

**À titre d'exemple, la commune de Muttersholtz** est citée. Elle a mis en place de nombreuses initiatives, comme la remise sur le marché de 30 logements vacants parmi les 80 qui existaient il y a 4 ou 5 ans. Cette action équivaut à la création d'un lotissement sans consommation foncière !

Un autre exemple notable dans cette commune est l'installation d'un cimetière sous forme de « forêt cinéraire », répondant ainsi aux besoins d'espaces de sépulture tout en protégeant un boisement.

● Volet adaptation au changement climatique – Delphine ROUSSET, Responsable du pôle eau et résilience et Sylvie SCHUTZ, Chargée de mission à la Région Grand Est

La Région Grand-Est propose des **financements complémentaires à ceux de l'Agence de l'Eau**, notamment à travers les dispositifs "Eau et territoires" et "Eau et changement climatique". Il existe également un appel à projets Urbanisme Durable, visant à encourager des initiatives intégrant habitats et équipements.

Le service aménagement durable propose un accompagnement pour l'aménagement d'espaces publics structurants et pour le soutien aux centralités rurales et urbaines.

Concernant l'appel à projets Trame Verte et Bleue (TVB), les projets retenus concernent généralement des espaces en milieu agricole ou périurbain. Il est recommandé d'utiliser la filière "Végétal local". En milieu urbain, les essences d'arbres doivent parfois être différentes afin de répondre aux conditions plus difficiles (encore aggravées par le changement climatique) et il est préférable de se tourner vers le Fond Vert.

Pour tous ces dispositifs, les territoires peuvent se rapprocher de leur Maison de Région et des animateurs Life biodiv'Est.

L'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) produit des **guides de l'ingénierie territoriale** locale par département, dont les Agences d'urbanisme font partie. Ces guides recensent les ressources disponibles pour accompagner les collectivités.

Guide pour le Haut-Rhin : [https://www.haut-rhin.gouv.fr/contenu/telechargement/47747/334448/file/Cartographie\\_de\\_l%27ing%C3%A9nierie\\_locale\\_du\\_Haut-Rhin.pdf](https://www.haut-rhin.gouv.fr/contenu/telechargement/47747/334448/file/Cartographie_de_l%27ing%C3%A9nierie_locale_du_Haut-Rhin.pdf)

● Présentation du nouveau plan national Nature en Ville 2024 – 2030 – Florence DROUY, Cheffe du bureau « Villes et Territoires Durables » à la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages des Ministères de l'aménagement du territoire et de la transition écologique

Le Ministère présente le Plan Nature en Ville : c'est un plan national 2024-2030. Ce plan répond à la directive européenne sur les sols ainsi qu'au règlement européen sur la restauration de la nature, voté en aout 2024. L'article sur les écosystèmes de ce dernier indique que les Etats membres doivent fixer "le niveau satisfaisant" à atteindre pour l'**augmentation d'espaces verts et de couvert arboré après 2030** (indicateurs à fournir d'ici avril 2026).

**Une équation délicate que les territoires doivent s'approprier à résoudre, au regard des objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).**

Pour en savoir plus sur le Plan Nature en Ville : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/plan-nature-en-ville>

**A noter :**

- Une recherche est également en cours sur la **vulnérabilité des arbres en ville** (Plantes et Cités).
- Pour rappel, l'outil **Sésame**, élaboré par le CEREMA, en collaboration avec l'agglomération de Metz est disponible : <https://sesame.cerema.fr/> (recherche multicritère d'arbres adaptés au contexte urbain).
- Le programme « Erable » est une démarche qui associe artistes, chercheurs et habitants dans le partage de récits sur la biodiversité.
- Une nouvelle ressource cartographique est disponible, il s'agit des **données LCZ** (local Climate Zones) qui donne un aperçu les **typologies des tissus urbains et de leur sensibilité au phénomène d'îlots de chaleur urbain**.
- L'IGN et le CEREMA sont également **en train d'élaborer une cartographie des espaces de nature** (espaces verts et canopée) qui devrait être disponible sous peu à l'échelle nationale. Elle devrait contribuer à alimenter un suivi d'indicateurs spatialisés sur la couverture végétale et la nature en ville. Ceci afin de répondre notamment aux objectifs qui seront donnés dans le cadre du Plan Nature en Ville.

**Pour consulter les diaporamas présentés lors de cette journée :**

<https://foncier-amenagement.grandest.fr/seminaires/seminaire-nature-en-ville-lexemple-de-lagglomeration-messine/>

Contacts : Nicolas Valance, Eszter Czobor et Valérie Dufour pour le Pôle Aménagement de la DREAL Grand Est - L'équipe d'animation de la PFAD <https://foncier-amenagement.grandest.fr/contact/>

## ■ Evènement 2 : Conférence « Arbre en ville » - Jeudi 13 mars 2025 à l'INSA Strasbourg (67)

Organisée par Envirobat Grand Est - energivie.pro, l'Agence du climat, l'INSA Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg

● Introduction : résilience du territoire à travers la végétalisation de la ville à l'exemple de Strasbourg  
Suzanne BROLLY, adjointe à la Maire de Strasbourg en charge de la ville résiliente, de l'urbanisme et des espaces verts

Suzanne Brolly introduit la discussion en mentionnant la **ceinture verte** de l'Eurométropole de Strasbourg, **conçue comme un véritable bouclier bioclimatique** dans le cadre de la politique d'adaptation au changement climatique de l'Eurométropole.

L'élu souhaite souligner qu'au-delà du travail sur les arbres, la collectivité se concentre également sur la gestion des sols. L'objectif est de parvenir à une « **Zéro Imperméabilisation Nette** », en intensifiant les usages et en décompactant les sols urbains. Un suivi est mis en place pour étudier l'évolution des sols et les services qu'ils rendent sont monitorés.

En ce qui concerne les arbres, Madame Brolly évoque le Plan Canopée, dans lequel la collectivité s'engage à planter 1000 arbres par an.

Au-delà des actions de plantation, il s'agit de **préserver le patrimoine arboré existant**. La difficulté réside dans la protection des arbres en **espace privé**. Par exemple, il était prévu de protéger le petit bois de Bussières au PLU, mais cette disposition a été retoquée lors de l'enquête publique. Le droit de propriété est très prégnant et classer un boisement impacte la constructibilité et donc la valeur financière d'un terrain. Il semble que la préemption et l'acquisition soient de bonnes solutions pour protéger un espace boisé, surtout dans un contexte de fortes pressions foncières, mais cela représente un coût important.

● Présentation du Plan Canopée - Enrique DAZEUR, chargé de projet prospective plan canopée, Eurométropole de Strasbourg- Eléa SCHLUPP, responsable du département Espaces Verts et de Nature en ville, Eurométropole de Strasbourg

**Le Plan Canopée fixe un objectif de couverture arborée de 30 % à l'horizon 2050 dans l'Eurométropole**, contre 26 % en 2015. Cet objectif équivaut à ajouter une surface arborée équivalente à celle de Central Park sur les territoires de la capitale alsacienne.

Le Plan Canopée se veut très concret. L'une des premières actions a été la signature de la **Déclaration des droits de l'arbre**, suivie de la production d'un **cahier de prescriptions relatif à la protection de l'arbre**. Ce cahier est destiné aux entreprises intervenant sur des travaux à proximité des arbres de la ville et de l'Eurométropole. Il a été élaboré par les services et voté au sein de la collectivité.

Il existe également un **schéma directeur des alignements**, ainsi que des projets de **plantations de forêts urbaines**. Le plan Canopée intègre également un objectif "forme libre", c'est à dire la **réduction des opérations de taille des arbres**, ce qui implique un choix adapté des essences en fonction du contexte et de l'espace urbain disponible.

**Au cours des quatre dernières années, environ 1000 arbres par an ont été plantés**, un chiffre net qui prend en compte les abattages nécessaires pour des raisons sanitaires et les éventuelles non-reprises des jeunes plants.

La collectivité **teste aussi des adaptations de la palette végétale**. Ce ne sont pas forcément des végétaux méditerranéens qui conviennent à notre climat continental en réchauffement, à l'exception du micocoulier. Des essences adaptées ont été sélectionnées dans des régions comme le Caucase, la Chine et le nord du Mexique.

En ce qui concerne le patrimoine végétal dans les espaces privés, il faut souligner que l'Eurométropole propose une aide destinée aux bailleurs sociaux.



© Envirobat Grand Est - energivie.pro

● Les bienfaits des arbres de rue en termes de rafraîchissement : projet de recherche TIR4sTREEt -Tania Landes, professeure des universités en topographie, INSA Strasbourg

Ce programme de recherche, réunissant de nombreux partenaires, a pour objectif de **qualifier et quantifier les effets des arbres sur le climat urbain**. Ces effets sont doubles : les arbres fournissent à la fois de l'ombrage et du rafraîchissement grâce à l'évapotranspiration.

Un test a été réalisé à l'échelle de trois rues, qui comportent trois essences d'arbres en alignement. Diverses mesures ont été prises, incluant la température, le vent, le rayonnement, les afflux de sève et la nature du sol. Un scanner 3D et des images thermiques ont été utilisés pour **créer un modèle numérique, simulant l'impact des arbres sur le climat local**.

L'idée était également de comparer les résultats obtenus avec un outil de simulation existant, LASER/F, afin de valider sa précision.

Une vidéo explique la démarche : <https://www.youtube.com/watch?v=IJo7Knm-uA>

● L'arbre au sein du projet, étape par étape : Enrique DAZEUR, chargé de projet prospective plan canopée, Eurométropole de Strasbourg- Eléa SCHLUPP, responsable du département maîtrise d'ouvrage gestionnaire, Eurométropole de Strasbourg

La ville et l'Eurométropole ont détaillé leur nouvel outil de prescription pour la **protection des arbres pendant les chantiers**. Cette initiative découle du constat que la protection du patrimoine arboré existant est essentielle, car **planter de jeunes arbres après l'abattage de vieux spécimens ne compense la "dette écologique" qu'après plusieurs décennies**.

Avec le changement climatique, les arbres sont encore plus sensibles aux blessures pouvant être causées lors des chantiers, ce qui représente **un risque sécuritaire** que les services souhaitent anticiper.

Le cahier de prescriptions propose de nombreuses **solutions concrètes**, de la conception à la conduite des chantiers. Les prescriptions sont adaptées selon que l'arbre se trouve dans un contexte de **pleine terre** ou dans un **espace minéral**.

Tout projet démarre par un diagnostic phytosanitaire et un état des lieux du patrimoine arboré pour identifier les « arbres d'avenir ». Il est important de réaliser un relevé topographique non seulement du tronc, mais aussi de **l'emprise des couronnes, car ces dernières correspondent souvent à l'emprise des racines**. La zone de protection des racines est définie par un premier cercle, mais la zone de protection de l'arbre à prendre en compte correspond à un tracé à 2 mètres, voire 4 mètres, de ce premier cercle.

**Il s'agit donc d'éviter ces zones de protection dès la conception de l'espace. Si l'évitement n'est pas possible, les services proposent d'adopter une démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser)**. Pour réduire les impacts, des solutions techniques sont suggérées, comme surélever les cheminements, proposer des revêtements de sol perméables ou remplacer les pelles mécaniques par des camions aspirateurs de terre ( qui ne coupent pas les racines mais ne font « que » les blesser).

**Pour les plantations, les services s'inspirent de la méthode V.E.C.U.S. du CAUE 77**, qui oriente le choix de l'essence d'arbres à planter en fonction de différents critères : volume - esthétique - climat - usage - sol

<https://www.arbrecaue77.fr/en-savoir-plus-sur-la-methode-v-e-c-u-s>

Retours d'expériences :

● Exemples de mise en œuvre de projets d'aménagements paysagers par l'agence IUPS, paysagistes concepteurs.

De nombreux exemples sont présentés, détaillant les points positifs et les dérives constatées lors des chantiers. Parmi eux, la réutilisation des grumes des arbres abattus pour créer des jeux et des assises, ainsi que la création de fosses d'arbres continues (reconnexion sur des alignements existants).

Le concepteur insiste sur le fait que **l'arbre en ville englobe également l'eau, le sol, le sous-sol et le couvert végétal**.

Dans le cadre de diagnostics préalables aux projets, l'agence réalise généralement des diagnostics de sol (nature des sols et perméabilité des revêtements) et un relevé des qualités d'ombrage des différents espaces, grâce aux données Lidar 3D de l'Eurométropole.

Deux **ressources** deviennent de plus en plus **rare** :

- **La terre végétale** de premier choix, qui est difficile à trouver. Plutôt que de décaper des terres agricoles, des alternatives sont explorées, telles que l'utilisation de biodéchets et les techniques de recréation de sols vivants in situ.
- **Les arbres** : trouver en quantité des arbres locaux, de bonne qualité, sans appauvrissement génétique et adaptés au changement climatique, constitue encore un défi à résoudre.

Il existe des exemples de plantation de très jeunes plants, ce qui est plus adaptés pour les forêts urbaines que pour les plantations d'alignement. Par ailleurs, les services des communes de la métropole prêtent de plus en plus attention à la régénération naturelle (protection des jeunes arbres qui s'installent de manière spontanée dans les espaces verts).

● Tour d'horizon des bonnes pratiques d'ici et d'ailleurs et financement des projets de végétalisation (AAP TVB, Label bas-carbone, gestion des eaux pluviales, etc.) - Muriel TEMME, chargée de mission végétalisation et adaptation au changement climatique, Agence du climat

L'Agence du Climat de l'Eurométropole (<https://agenceduclimat-strasbourg.eu/>) présente plusieurs exemples de démarches liées aux arbres et à la nature en ville :

- À **Montréal**, où existent des « **comités de ruelle** » dans lesquels les habitants s'associent pour monter un projet et assurer l'entretien des cheminements doux entre les jardins privés.
- À **Berlin**, avec la création d'une **forêt nourricière participative** de 2,8 hectares.
- Plus proche de nous, à **Lyon**, la métropole soutient la **végétalisation des copropriétés et des terrains des bailleurs sociaux**. Elle développe également une « **stratégie bois mort** » favorable à la biodiversité.
- Enfin, l'exemple de **Châtellerault (86)** est présenté, où **l'eau de piscine, après filtration, est utilisée pour arroser les espaces verts**. Une démarche similaire est expérimentée à Schiltigheim, près de Strasbourg.

L'Agence du Climat souligne qu'au-delà des démarches innovantes, certaines collectivités mettent en place des **mesures de bon sens qui peuvent, elles aussi, avoir un impact très significatif**.

Un panorama des aides et des financements est ensuite détaillé

[Extrait à joindre](#)

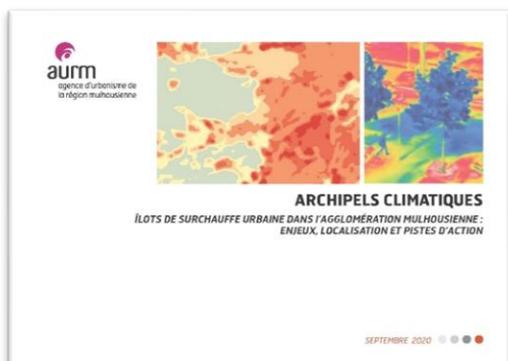
**Pour consulter les diaporamas présentés lors de ce deuxième évènement :**

<https://www.envirobatgrandest.fr/>

Contacts : Katharina BROCKSTEDT



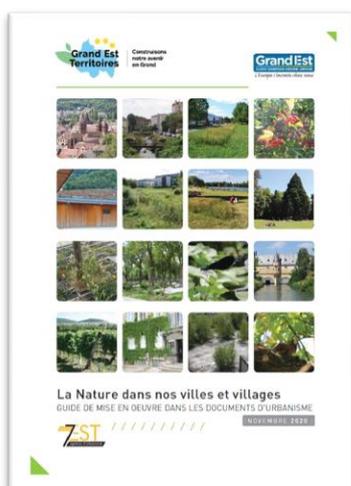
Les publications de l'Afut Sud Alsace, en lien avec le sujet :  
Téléchargeables sur le site [www.afut-sudalsace.org](http://www.afut-sudalsace.org)  
Scannez ou cliquez sur le QR code



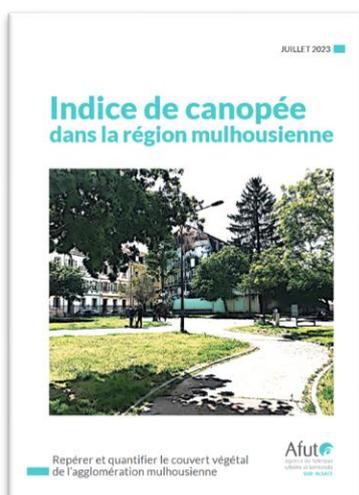
Archipels climatiques : îlots de surchauffe urbaine dans l'agglomération mulhousienne (2020)



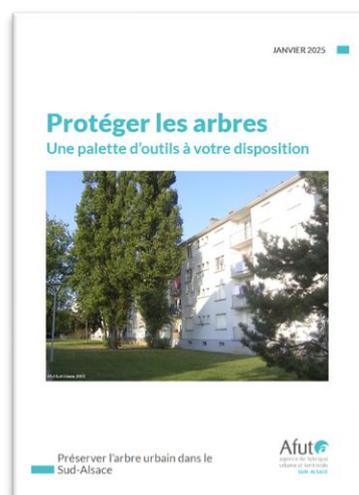
Demain les arbres - Stratégies et pratiques en faveur de l'arbre, dans l'agglomération mulhousienne (2021)



La Nature dans nos villes et villages : guide de mise en œuvre dans les documents d'urbanisme (2020)



Indice de canopée dans la région mulhousienne (2023)



Protéger les arbres - Une palette d'outils à votre disposition (2025)

Le Bloc-Notes de l'Agence, édité et imprimé par :



Afut Sud-Alsace  
33 avenue de Colmar  
68200 MULHOUSE  
03 69 77 60 70  
[www.afut-sudalsace.org](http://www.afut-sudalsace.org)

Direction de la publication : Viviane BEGOC  
Rédaction : Cécile CALIFANO-WALCH  
Date : Mars 2025  
Source iconographique Afut Sud Alsace sauf mention contraire - Toute reproduction autorisée avec mention précise de la source et référence exacte.